

au cœur de Saint-Paul



Fête de la musique
20 juin 2025

FINANCES
page 4

TRAVAUX
page 9

RÉUNIONS DE QUARTIERS
page 20

CULTURE
page 23



ACCÈS PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL



Afin de faciliter l'accès aux décisions et discussions prises lors des Conseils Municipaux, nous mettons à votre disposition les procès-verbaux de ces séances. Vous pouvez dès maintenant les consulter en ligne sur le site de la mairie : www.saintpauldevarces.fr/la-mairie/vie-municipale/seances-du-conseil-municipal ou en scannant le QR code ci-contre :



**RESTEZ INFORMÉS DES PROJETS, DÉBATS, ET AVANCÉES
CONCERNANT NOTRE COMMUNE EN QUELQUES CLICS !**

SOMMAIRE

DÉLIBÉRATIONS	p.2
ÉDITO	p.3
FINANCES	p.4 à 7
PRÉVENTION	p.8
TRAVAUX	p.9 à 11
SOCIAL	p.12 et 13
PETITE ENFANCE	p.13 et 14
ENFANCE	p.15
RISQUES NATURELS	p.16 et 17
ENVIRONNEMENT	p. 17 et 18
COMMUNICATION	p.19
ANIMATIONS	p.19
RÉUNIONS DE QUARTIERS	p.20
VIE CITOYENNE	p.21 et 22
ASSOCIATIONS	p.22
CULTURE	p.23 et 24
BIBLIOTHÈQUE	p.25
INFO UTILE	p.25
AGENDA	p.25
MÉTROPOLE	p.26
LIBRE EXPRESSION	p.27
ÉTAT CIVIL	p.28

DÉLIBÉRATION N°15-20250408 DU 08/04/2025

Un soutien essentiel à la vie locale !

La commune attache une grande importance au dynamisme associatif.

Que ce soit dans les domaines du sport, de la culture, de la solidarité, de l'environnement, de la jeunesse, du bien-être ou du devoir de mémoire, les associations contribuent activement au lien social et à l'animation de notre village.

Chaque année, la municipalité apporte un soutien financier aux associations, par le biais de subventions attribuées selon des critères définis dans le règlement de demande de subvention adopté le 23 octobre 2018, puis dans un règlement de gestion adopté le 16 novembre 2023. Ces aides permettent aux structures locales de mener à bien leurs projets, d'organiser des événements ou encore de renforcer leur action auprès des habitants.

Ces subventions témoignent de la volonté de la commune d'encourager l'engagement associatif et de soutenir des initiatives porteuses de valeurs collectives.

Un grand MERCI aux présidentes, présidents et bénévoles de ces associations, qui, en donnant de leur temps et de leur énergie, participent activement à la vie de notre village !

Subventions attribuées en 2025 :

- 500 € à Ski Surf Passion pour la formation technique des encadrants bénévoles
- 1 500 € à l'USSPV pour l'achat de matériel
- 350 € à l'ASSP pour l'achat de volants de badminton
- 400 € à Saint-Paul de Varcès Culture pour l'organisation des Journées Européennes du Patrimoine 2025
- 500 € au Club des Muguetts pour l'achat de matériel
- 150 € à l'UMAC pour le fleurissement de deux monuments aux morts
- 900 € à Body Danse pour le gala de danse
- 300 € à Martial Sports pour l'achat d'équipements de protection
- 100 € au Souvenir Français pour le fleurissement et l'entretien des monuments du souvenir
- 250 € à Ciné St-Paul pour l'achat de fauteuils
- 500 € aux P'tits St-Pognards pour l'achat de matériel de motricité et l'intervention d'animateurs
- 500 € à l'ACCA pour l'aide à l'organisation d'un événement public



QR CODE DÉLIBÉRATION

ÉDITO



Un an déjà...

Il y a un peu plus d'un an, nous avons pris nos fonctions avec une grande fierté et une très forte émotion.

Cette première année a été intense, rythmée par de nombreuses rencontres avec les habitants, des projets à lancer ou à venir, et une volonté constante d'être à l'écoute et présents sur le terrain afin de mieux gérer votre quotidien.

Nous avons eu à cœur de rester proches de vous, que ce soit lors des permanences instaurées en mairie, de visites sur le terrain, au détour d'une rue, d'un chemin, d'un événement festif ou, tout récemment, de réunions de quartiers.

Ces moments sont précieux : ils nous permettent de mieux comprendre vos attentes, vos préoccupations, mais aussi d'entendre vos idées pour améliorer la vie locale.

Les projets ne manquent pas : certains avancent vite, d'autres prennent plus de temps, mais chaque décision est prise avec le souci de l'intérêt général.

Il est faux de dire que tout est facile. Le mandat d' élu est aussi fait de doutes, de pression, de stress parfois.

Nous devons composer avec des contraintes budgétaires, des imprévus, des critiques.

À chaque instant, nous faisons du mieux que nous pouvons, avec sincérité, engagement et un profond respect pour la mission que vous nous avez confiée.

Je tiens à saluer et remercier chaleureusement l'ensemble des agents : votre professionnalisme, votre sens du service public, votre capacité d'adaptation et votre engagement au quotidien ont été essentiels pour la mise en œuvre de notre programme communal. Vous avez su accompagner le changement avec rigueur, souplesse et un vrai sens de la coopération.

Cette première année a été enrichissante, passionnante.

Soyez assurés que nous restons pleinement mobilisés afin que notre village soit un endroit où il fait bon vivre en toute sérénité.

Très bel été à tous,

Sincèrement.

Cécile CURTET
Votre Maire.

LE BUDGET PRINCIPAL

LES ENJEUX D'UN BUDGET COMMUNAL ÉQUILIBRÉ

À l'inverse de l'État, une commune a l'obligation de présenter un budget strictement équilibré, voire éventuellement excédentaire, mais ne peut en aucun cas se permettre de voter un budget déficitaire.

Le budget se compose de deux sections : fonctionnement et investissement.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement constitue la part principale du budget et sert essentiellement à couvrir les dépenses courantes obligatoires (frais de personnel, entretien du domaine communal, fournitures, énergie, intérêts de la dette...).

Ces dépenses sont couvertes principalement par des ressources propres (fiscalité, produits du domaine, redevances...), dont le levier majeur est issu des recettes fiscales (taxes foncières, taxes d'habitation sur les résidences secondaires).

Même si les recettes doivent couvrir les dépenses obligatoires, toutes ne relèvent pas de la section de fonctionnement. En effet, le remboursement du capital de la dette s'effectue en section d'investissement, si bien qu'il convient de dégager chaque année un excédent de fonctionnement au moins équivalent à celui-ci (environ 100 000 €) afin de garantir une capacité d'autofinancement. Cet objectif explique ainsi les dépenses prévues en fonctionnement au chapitre 023 « Transfert à la section d'investissement ».

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

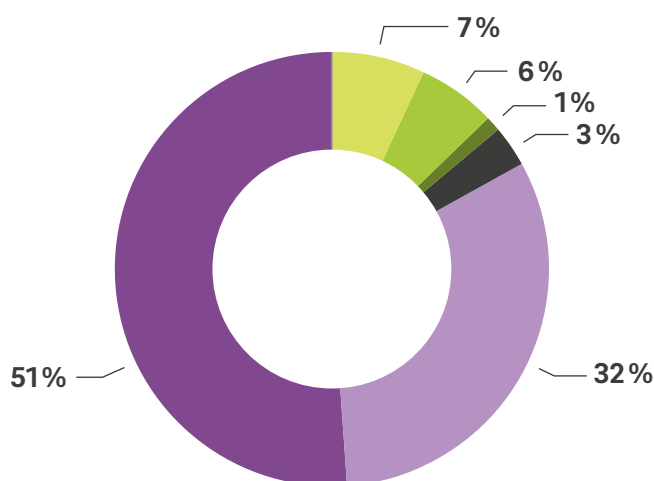
La section d'investissement permet de financer des projets d'envergure (constructions, acquisitions foncières, équipements durables, rénovation énergétique...), mais aussi, comme évoqué précédemment, de rembourser le capital de la dette.

En prenant strictement en compte les dépenses et recettes réelles d'une année, une section d'investissement est nécessairement déficitaire. En effet, hors emprunt et transferts entre sections, les seules recettes réelles d'investissement sont issues des subventions perçues pour un projet ainsi que d'un fonds de compensation de versement de la TVA (FCTVA). Dans la mesure où tant les subventions que le FCTVA sont limités à 80 % du montant des dépenses, il n'est techniquement pas possible d'équilibrer les dépenses et les recettes par ce seul mécanisme. En partant de ce constat, l'équilibre d'investissement autofinancé ne peut s'atteindre qu'en actant un transfert d'excédents de fonctionnement équivalent aux besoins d'investissement. Si ce transfert ne peut couvrir l'ensemble des projets d'investissement, une commune peut recourir à l'emprunt et/ou, le cas échéant, compter sur ses excédents antérieurs reportés. Ces excédents reportés peuvent notamment être constitués de recettes exceptionnelles issues de cessions foncières.



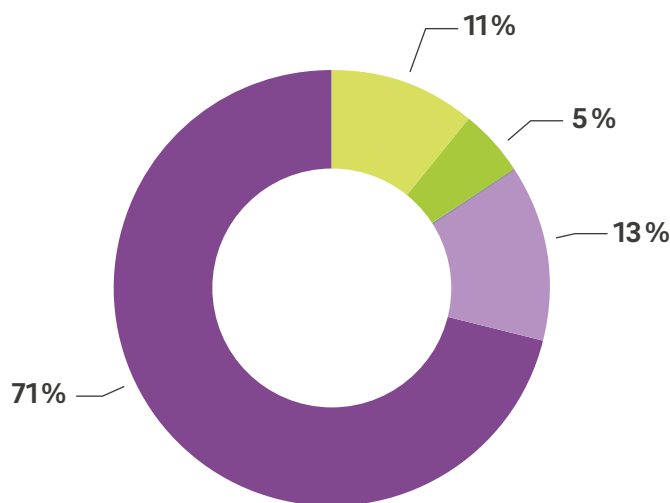
LE BILAN 2024

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT RÉELLES ET AMORTISSEMENTS BILAN 2024



- Autres charges courantes 7%**
ex : subventions aux associations et au CCAS, indemnités d'élus, cotisation au PNRV
- Atténuations de produits 6%**
ex : versement à la Métropole en compensation de compétences transférées
- Charges financières 1%**
ex : intérêts de la dette
- Provisions 3%**
ex : en prévision d'un éventuel versement rétroactif au PNRV
- Charges à caractère général 32%**
ex : entretiens du domaine communal, fournitures, énergie...
- Charges de personnel 51%**
ex : masse salariale, charges...

RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT RÉELLES ET AMORTISSEMENTS BILAN 2024



- Dotations et participations 11%**
dotations de l'État (DGF, DSR...), FCTVA
- Autres produits de gestion 5%**
ex : loyers des logements communaux
- Produits des services, domaine et ventes 13%**
ex : redevances périscolaires, concessions de cimetière, recettes des animations culturelles...
- Fiscalité 71%**
taxes foncières

FOCUS

LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2024

173 693,99 € TTC

École : 58 169,99 € dont

- 25 896 € construction d'un préau
- 11 965,2 € Étude de faisabilité restructuration école
- 11 659,04 € chaudière + climatiseur + machine à laver
- 6 272,99 € Aménagements de classes et achats mobiliers
- 1 525,15 € Chariot cantine
- 852,61 € Aménagements extérieurs

Multiaccueil : 26 415,60 € dont

- 25 866,60 € Solde études
- 549 € Lave linge

Gestion des risques naturels : 48 431 €

Aménagements de voiries : 28 933,36 €

Cimetière : 6 046 € dont

- 5 170 € ossuaire
- 876 € modification de caveau

Equipeement salle du Ruban : 4 034,00 €

Parcours santé: 1 664,04 €

RÉSULTATS 2024

REMBOURSEMENT ANNUEL
DU CAPITAL DE LA DETTE

120 230,21€

CAPITAL RESTANT DU
AU 31/12/2024

1 338 027,00 €



Recettes de fonctionnement

+ 2 408 676,07 €

Dépenses de fonctionnement

- 2 260 254,09€



RÉSULTAT BÉNÉFICIAIRE

à la clôture de l'exercice

+ 148 421,98€

BUDGET PRIMITIF
2025

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES

votées le 8 avril

2 652 571,77€

en fonctionnement

1 349 232,50€

en investissement

LE BUDGET 2025

LES SPÉCIFICITÉS DU BUDGET DE SAINT-PAUL DE VARCES

Le budget annuel 2025 a été approuvé le 8 avril 2025 et tend à répondre au double enjeu de rationaliser les dépenses, dans un contexte d'inflation, tout en conservant une politique fiscale pertinente qui permette de garantir un autofinancement des dépenses obligatoires alors que les dotations de l'État ne cessent de baisser. Cette année encore, le conseil municipal a fait le choix, à l'unanimité de ses membres, de conserver un taux d'imposition sur les taxes foncières relativement faible, au regard de la pratique globale des communes de la métropole grenobloise, ce qui induit donc un effort important de contrôle des dépenses tout au long de l'année.

Pour 2025, la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 2 652 571,77 €. En ce qui concerne l'investissement, les recettes votées s'élèvent à 1 708 283,34 € tandis que les dépenses sont de 1 349 232,50 €. Le budget d'investissement est donc voté en excédent, ce qui est légal au regard de la perception d'une recette exceptionnelle liée aux terrains du Villarey. Équilibrer strictement le budget d'investissement n'aurait pas été possible dans ce contexte, au regard du respect du principe de sincérité budgétaire.

Ce budget s'appuie également sur un compte administratif 2024 positif, qui vient renforcer la solidité de l'autofinancement : la section de fonctionnement a généré un excédent de 148 421,98 € pour l'année, auquel s'ajoute un report de 310 417,79 € des exercices précédents, soit un total de 458 839,77 € en fin d'année.



En section d'investissement, le résultat de l'exercice est légèrement excédentaire (+1 779,55 €) et s'appuie sur un report important de 520 556,79 €, principalement lié à la vente du Villarey. Le résultat de fin d'année s'élève donc à 522 336,34 €. L'affectation de ces résultats a été décidée comme suit : 150 000 € de l'excédent de fonctionnement sont capitalisés au profit de l'investissement, permettant ainsi de renforcer la section d'investissement sans recourir à l'emprunt. Le solde est reporté en fonctionnement, offrant une marge de manœuvre supplémentaire pour 2025.

Cette gestion rigoureuse permet à la commune d'avancer sur ses projets structurants tout en conservant des bases financières solides.



ÉCLAIRAGE PUBLIC

Mise aux normes de l'éclairage public

Tranche 2025 : 60 327 €

- Reprise des armoires électriques
 - Remplacement des ballons fluos
- Subventions 70 % dont :
- GAM 30%
 - Département Isère 22,5 %
 - Fonds Verts 17,5%



FORÊT COMMUNALE

ONF-Travaux sylvicoles visant à améliorer la ressource forestière

Dépressage, dégagement de semis :

6 936 €

Subventions ETAT 50%



RISQUES NATURELS

Zone de régulation du Brigagier

Achat de terrains 9600 €, travaux et maîtrise d'œuvre 168 320 €

Subventions fonds verts et fonds Barnier 80%

Sécurisation du torrent de Brise-Tourte

Achat de terrains 4036 €, travaux et maîtrise d'œuvre 395 940 €

Subventions fonds verts 80 %

Curage des torrents Cognat, Coins et Brigagier

Solde maîtrise d'œuvre 4200 €



VOIRIE-STATIONNEMENT

Aménagement du parking du stade de foot

Travaux d'aménagement du parking et végétalisation : 36 000 €

Création d'une seconde place PMR sur le parking de l'école : 510 €



BIBLIOTHÈQUE

Nouvelle bibliothèque, Place de l'Eglise

Travaux et maîtrise d'œuvre :

365 740 €

Subventions Région AuRA et Département, éligibles 50%

Mise en réseau des bibliothèques

Logiciel Syracuse :

3 000 € subvention 457 €

Ordinateur : 800 €



INVESTISSEMENTS PRÉVUS AU BUDGET EN 2025



CRÈCHE

Travaux de remise aux normes de la crèche, suite aux observations de la PMI

- Reprise de menuiseries intérieures, pose d'oculi, pose d'une verrière entre salle de change et salle d'activité, pose de sanitaires et lavabo de taille enfant :

18 277 €

- Subvention de la CAF 80 %



PETITS PROJETS

- Installation de 5 bancs : 3000 € au sein du village

- Aire de jeux pour enfants extérieurs de l'école : 13 000 €

- Projet « Ecole innovante » sur 3 ans par tranche de 10 000 € / an subventionné à 80 %

- Table de Ping-Pong et jeux de cour Ecole : 3344 € subvention 2229 €

- Mobilier OXALIS, Ruban, chariot de service : 10 470 €

- Outillage, portails ST et école, nichoirs et suite de l'atlas de la biodiversité : 13 000 €

- Logiciels petite enfance, billetterie : 5256 €

- Plantation d'arbres : 2500 €

PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE

EXERCICE DE CRISE DU 1^{er} AVRIL 2025



À ce titre, un COPIL PICS final a été organisé le 10 juin, mobilisant l'ensemble des élus partenaires. Ce retour d'expérience (RETEX final) permettra d'aboutir à la présentation de la version 1 du PICS, ainsi qu'à l'échéancier relatif à l'adoption du PICS au sein du bloc communal, et de planifier les délibérations à venir pour la signature des conventions de mise à disposition des moyens entre les communes de l'agglomération.

Au final, cet exercice participe à la construction d'une culture du risque partagée et a permis à la commune d'améliorer sa préparation à la gestion de crise.

La connaissance du risque, mais aussi l'appréhension de la vulnérabilité des enjeux, sont des objectifs majeurs, qui intègrent également les aspects émotionnels et psychologiques, pouvant jouer un rôle déterminant dans les modes d'action des individus ou des groupes. En cas de crise majeure, il est essentiel de maîtriser les techniques et les moyens qui permettent d'y faire face dans les meilleures conditions, puis de tirer les enseignements de l'événement pour améliorer les procédures dans une vision prospective.

Dans le cadre du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS), et pour la première fois, la Métropole de Grenoble a organisé une journée d'exercice autour d'événements climatiques extrêmes, le mardi 1^{er} avril 2025. Au total, près de 100 personnes ont été mobilisées sur l'ensemble du territoire grenoblois pour cet exercice.

Pluies diluviennes, routes coupées, glissements de terrain... la Métropole a simulé un événement climatique extrême avec 24 communes de l'agglomération, et plus particulièrement six d'entre elles, entraînant l'évacuation (virtuelle) de 1 700 habitants. Saint-Paul de Varcis faisait partie des communes sinistrées afin d'aider la Métropole à peaufiner le Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) métropolitain, mais aussi pour tester son propre Plan Communal de Sauvegarde, qui a été activé dans un premier temps.

Le scénario a été élaboré par les équipes de GAM, du CEREMA et de l'IRMA afin de permettre aux communes de tester la procédure du PICS autour de deux objectifs :

- Le maintien et le rétablissement des compétences métropolitaines
- La coordination de la solidarité intercommunale

L'objectif était de tester les procédures permettant de garantir le caractère opérationnel du PCS et le passage au PICS, avec :

- L'activation du Plan Communal de Sauvegarde et du PICS,
- La mobilisation du Poste de Commandement Communal,
- L'utilisation des outils et des annuaires.

À cette occasion, la mairie a été transformée en poste de crise pour gérer une situation particulièrement aiguë, du fait des différents aléas impactant la commune.

Élus et agents communaux ont activement participé à cette journée test. Les différentes cellules du PCS (récemment présentées aux agents et aux membres du conseil municipal) ont pu être testées et leur fonctionnalité a été validée.

La réalisation de cet exercice a demandé une préparation et une organisation importantes jusqu'à l'étape finale fondamentale : l'examen critique de son déroulement afin d'en tirer les leçons et d'identifier les points faibles ainsi que les améliorations à apporter.



UNE NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE AU CŒUR DU VILLAGE : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

La commune poursuit sa volonté de valoriser les espaces publics et d'améliorer l'accès aux services pour tous. Dans ce cadre, un projet majeur voit le jour : la création d'une nouvelle bibliothèque municipale, qui s'installera au cœur du village, dans les anciennes salles « Culture » et « Dojo » de l'ancienne école.

UN DOUBLE OBJECTIF

Ce projet répond à deux enjeux :

- Libérer de l'espace au sein de l'école actuelle, en retirant la bibliothèque des locaux scolaires, aujourd'hui soumis au plan Vigipirate, ce qui en limite l'accessibilité ;
- Créer un lieu culturel accueillant et fonctionnel, mieux organisé et plus accessible à l'ensemble des habitants.

Avec une surface de 140 m², cette nouvelle bibliothèque offrira des espaces adaptés à tous les publics (enfants, jeunes, adultes), ainsi qu'une meilleure organisation des collections et des animations.

UN PROJET INTÉGRÉ À LA RESTRUCTURATION DU CENTRE-VILLAGE

Cette création s'inscrit pleinement dans le projet de restructuration de la place de l'église et dans l'amélioration des cheminements piétonniers du centre du village. Elle contribuera à renforcer l'attractivité et la convivialité de notre cœur de village.

UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ APPROFONDIE

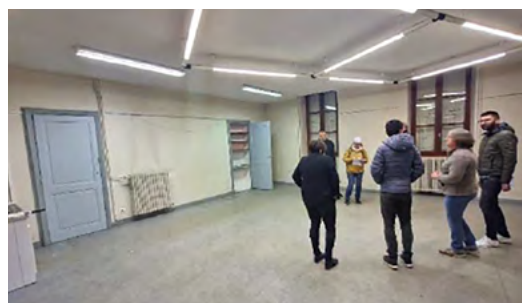
En début d'année, la municipalité a confié à l'agence DOMINO Architectes une étude de faisabilité, pour un coût total de 10 680 € TTC. Celle-ci a permis d'analyser les principales composantes du projet : architecture, économie, structure, fluides et thermique.

Parmi les points clés identifiés, le renfort des sols s'avère indispensable pour garantir la conformité du bâtiment aux normes de charge applicables à un établissement recevant du public, comme une bibliothèque.

Cette étude a également permis de définir une première enveloppe budgétaire, ouvrant droit à des subventions pouvant couvrir jusqu'à 50 % du coût total, financées par le Département et la Région. Le montant définitif sera précisé au cours des études menées par la maîtrise d'œuvre.

DOMINO ARCHITECTES RETENU POUR LA MAÎTRISE D'ŒUVRE

À l'issue d'une consultation, la municipalité a de nouveau choisi de faire confiance à DOMINO Architectes pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet. Cette mission garantira le bon déroulement des différentes étapes : études techniques, constitution des dossiers administratifs, suivi des travaux, communication avec les riverains et gestion du budget.



ET MAINTENANT ?

Les premiers ateliers de travail débuteront dès cet été afin d'affiner le programme. La phase d'étude permettra :

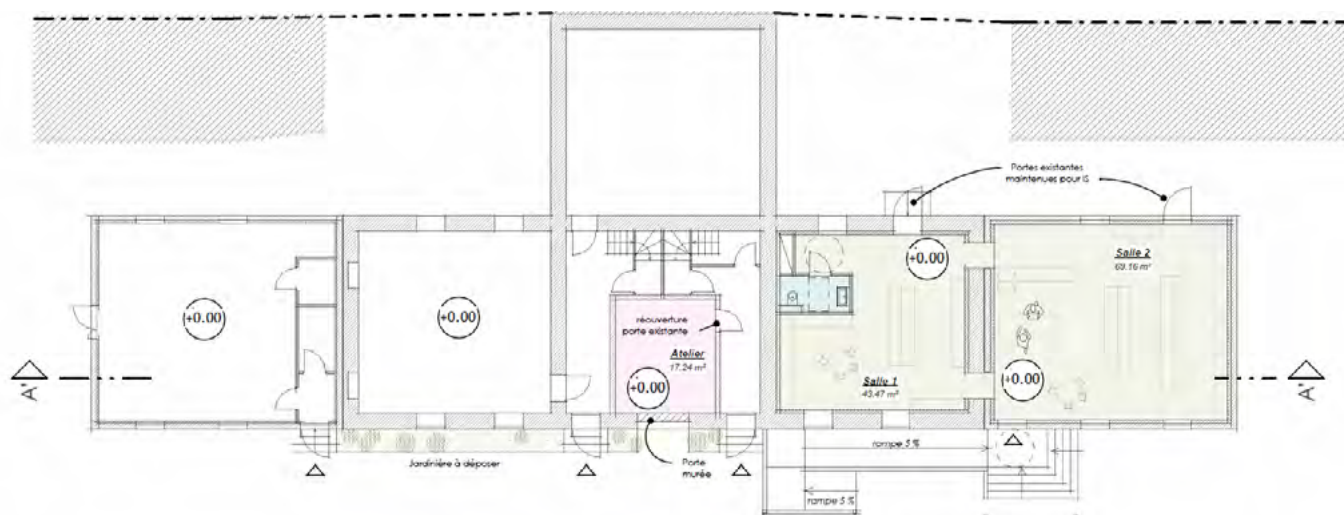
- De valider les différentes étapes du projet et établir un échéancier ;
- D'établir les démarches administratives (les demandes de subventions ont été effectuées, permis de construire, communication avec les riverains), ;
- D'assurer le suivi financier et technique ;
- D'organiser et de conduire le chantier.

Les travaux suivront, avec pour objectif une mise en œuvre rigoureuse et conforme aux attentes.

UNE OUVERTURE PRÉVUE POUR FIN 2026

La nouvelle bibliothèque ouvrira ses portes à la fin de l'année 2026, avec une amplitude horaire d'environ 10 heures hebdomadaires.

Ce projet illustre une fois de plus la volonté de la municipalité d'agir concrètement pour améliorer le quotidien des habitants, en conjuguant accès à la culture, sécurité et mise en valeur du patrimoine communal.



UN NOUVEAU PARKING AU STADE DE FOOT GRÉGORY KUCHLE

Afin de répondre aux besoins croissants de stationnement et de renforcer la sécurité routière aux abords du stade de football Grégory Kuchle, la commune engage cet été des travaux d'aménagement pour la création d'un nouveau parking de 24 places supplémentaires.

Situé en aval du parking existant, ce nouvel espace de stationnement s'étendra sur environ 530 m². Il sera doté d'un revêtement perméable, respectueux de l'environnement, permettant une bonne infiltration des eaux de pluie.

Pour garantir la sécurité et la fluidité de la circulation, ce parking disposera d'un sens unique de circulation. Une dizaine d'arbres seront également plantés, contribuant à l'intégration paysagère du site.

Dans le même temps, le parking actuel fera l'objet d'une réhabilitation complète, avec une matérialisation des places pour optimiser son usage.

Les travaux, confiés à l'entreprise ERGTP, auront lieu au cours de l'été 2025 et s'étaleront sur environ une semaine. (Le coût des travaux s'élève à 34 516,50 € TTC.)

Le calendrier précis des interventions sera ajusté en fonction des manifestations prévues au stade, afin de limiter au maximum l'impact sur celles-ci.

Ce nouvel aménagement améliorera significativement l'accueil des usagers du stade, tout en s'inscrivant dans une démarche d'aménagement durable et sécurisé.



INFILTRATIONS AU RUBAN



Après plusieurs mois de recherches, différents tests ont été réalisés afin de localiser les fuites dans notre salle du Ruban :

- Dans un premier temps, des tests à la fumée ont été effectués. Un générateur de fumée, outil indispensable pour vérifier l'étanchéité des toitures-terrasses, a permis d'insuffler de la fumée afin de détecter d'éventuelles infiltrations.
- Des tests à l'eau colorée ont ensuite été menés : un colorant a été injecté dans le système, puis observé dans l'eau ressortie 24 heures plus tard. Une première fuite a pu être détectée dans les escaliers et réparée. Cependant, ces méthodes n'ont pas suffi à localiser toutes les origines des infiltrations et de nouvelles fuites ont encore été constatées par la suite.

les investigations se sont donc poursuivies en combinant différentes approches. Grâce à cette persévérance, les fuites ont finalement été repérées, ce qui a permis d'engager les travaux de réparation de l'étanchéité, incluant notamment la reprise des skydômes.

Après s'être assurés de la bonne étanchéité de la toiture, les travaux de réfection des murs ainsi que des plafonds du couloir et de l'escalier seront engagés début juillet.

Sur le plan financier, l'ensemble de ces travaux est entièrement couvert par l'assurance dommages-ouvrage.

Une bonne nouvelle : dès la rentrée, tous les usagers pourront profiter d'une salle du Ruban rénovée et désormais étanche, offrant un cadre plus agréable !

PLACE DE L'ÉGLISE : POINT SUR LE PROJET EN COURS

AURG



La place de l'église, située au cœur de notre village, est un lieu central et symbolique. À ce titre, son réaménagement ne peut se faire sans une réflexion collective et partagée. En 2023, une étude a été demandée par la commune à l'AURG (Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise) pour un montant de 19 000 euros.

Un atelier participatif a eu lieu en juin 2023, composé d'élus et d'habitants. Cet échange a permis de faire émerger de nombreuses idées et des priorités. À la suite de cet atelier, un compte rendu regroupant les avis, les propositions et les scénarios envisagés a été rédigé par l'AURG.

Ce projet prendra du temps... et c'est volontaire. Une réunion a eu lieu le 12 juin avec les participants de l'atelier pour faire un point de situation, côté parking et côté place de l'église. Ce futur aménagement a pour ambition de refléter véritablement les usages et les envies des habitants. D'autres temps de rencontres et de retours seront organisés dans les mois à venir pour avancer ensemble. Construire une place à la fois fonctionnelle, esthétique, conviviale et respectueuse de l'histoire du lieu est une volonté partagée. C'est en prenant ce temps de dialogue que l'objectif sera atteint.

Afin d'être transparent sur le travail réalisé, les scénarios proposés par l'AURG (qui sont des documents de réflexion) peuvent être consultés sur le site de la mairie.



DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES POUR AMÉLIORER LE CADRE DE VIE



La crèche « Les Mini Loulous » doit respecter scrupuleusement les normes imposées par la Protection Maternelle et Infantile (PMI), afin de garantir la sécurité, le bien-être et le développement des enfants.

Ces normes assurent un environnement adapté aux tout-petits, répondant à leurs besoins physiques et psychologiques, tout en offrant aux équipes d'encadrement des conditions de travail optimales.

Plusieurs rénovations ont ainsi été réalisées dans les locaux, et de nombreuses réalisations sont à venir. Il est important de pouvoir garantir un accueil de qualité, sécurisé, pour nos petits saint-pognards.

Dans un premier temps, durant les périodes de vacances scolaires, les agents des services techniques ont pu s'atteler à de nombreux travaux :

- Les peintures des couloirs, des portes, de la pièce principale et du hall d'entrée ont été refaites, apportant fraîcheur et luminosité aux espaces.
- La cuisine a été entièrement renouvelée : installation d'une cuisine intégrée, peinture, changement de l'évier, installation de nombreux placards et installation des appareils électroménagers à bonne hauteur pour faciliter le quotidien.
- Installation d'un second lavabo à hauteur d'enfant dans les sanitaires avec mise en place de séparations.

Durant l'été, de nombreux travaux sont programmés :

- Toutes les menuiseries des fenêtres seront repeintes.
- La pièce de change sera intégralement refaite. En effet, il est nécessaire d'avoir des espaces bien délimités.

Pour cela, une entreprise saint-pognarde a été sollicitée, car des travaux de plomberie, d'électricité

et d'autres corps de métiers spécifiques sont nécessaires afin de répondre à toutes les demandes : installation d'une nouvelle table et d'un meuble de change, remplacement des lavabos, création d'une verrière.»

L'installation d'un digicode sécurisé est aussi en cours.

Le montant total des travaux engagés s'élève à 18 640,80 € TTC, répartis comme suit :

- Travaux de mise aux normes : 15 231 €
- Réfection de la cuisine : 2 161,50 €
- Travaux de peinture : 1 248,30 €

Ces dépenses ont été partiellement prises en charge grâce à une subvention de la CAF d'un montant de 10 154 €, le solde étant financé par la commune.

Respecter les normes imposées par la PMI n'est pas seulement une obligation légale pour une crèche comme « Les Mini Loulous », mais c'est avant tout un gage de sécurité et de bien-être pour les enfants. Cela permet également de rassurer les parents sur la qualité de l'accueil et de l'éducation dispensée.

LA MUTUELLE «ENTRENOUS» : UN SOUTIEN SANTÉ PRÈS DE CHEZ VOUS

Dans un contexte où les dépenses de santé ne cessent d'augmenter, il est essentiel pour les habitants de notre commune de pouvoir compter sur une couverture santé de qualité, accessible et adaptée à leurs besoins. C'est pourquoi la mutuelle « Entrenous » se positionne comme une solution privilégiée pour les familles, les retraités, ainsi que les travailleurs indépendants.

QU'EST-CE QUE LA MUTUELLE « ENTRENOUS » ?

« Entrenous » est une mutuelle locale qui offre une couverture santé complète et personnalisée. En tant que complémentaire santé, elle prend en charge une large partie des frais médicaux non couverts par la sécurité sociale, qu'il s'agisse de consultations médicales, de soins dentaires, d'optique ou encore d'hospitalisation. Ce qui distingue « Entrenous » des autres mutuelles, c'est sa volonté de s'adapter aux spécificités de notre territoire, en offrant des solutions qui prennent en compte les réalités de vie de chacun de ses membres.

DES TARIFS ACCESSIBLES ET ADAPTÉS

Un des grands atouts de « Entrenous » est son offre flexible, permettant à chaque adhérent de choisir la formule qui correspond à son budget et à ses besoins en matière de santé. De plus, elle propose des solutions spéciales pour les jeunes actifs et les seniors. Tout est mis en œuvre pour garantir des prix compétitifs sans sacrifier la qualité des soins.

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ ET PROCHE DE VOUS

Au-delà des garanties de couverture, la mutuelle « Entrenous » se distingue par son approche humaine et locale. Chaque adhérent bénéficie d'un accompagnement personnalisé, avec des conseillers dédiés qui connaissent les enjeux de santé spécifiques à notre région. En cas de question ou de besoin particulier, il suffit de contacter l'équipe de « Entrenous » pour obtenir des conseils adaptés à sa situation. De plus, les conseillers peuvent se rendre à domicile et tiendront des permanences au sein de la mairie.



DES PARTENARIATS LOCAUX ET DES AVANTAGES EXCLUSIFS

La mutuelle « Entrenous » collabore également avec plusieurs professionnels de santé locaux, offrant ainsi des tarifs préférentiels à ses adhérents pour certains actes médicaux. Ces partenariats renforcent l'engagement de « Entrenous » en faveur de la santé locale et permettent à ses membres de bénéficier d'un réseau de soins étendu et de qualité.

RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION

22 septembre 2025 à 18h00 au RUBAN



PERMANENCES

En mairie de Saint-Paul de Varcès, salle du conseil
Les lundis matin, de 9h à 12h, aux dates suivantes :

- 29 septembre 2025
- 6, 13, 20 et 27 octobre 2025
- 10 et 24 novembre 2025
- 8 décembre 2025

RECENSEMENT DES PERSONNES VULNÉRABLES : INSCRIVEZ-VOUS AU REGISTRE COMMUNAL

Une enquête est en cours pour recenser les personnes vulnérables parmi les habitants de la commune, qu'il s'agisse de personnes âgées, isolées ou en situation de handicap, afin de faciliter les interventions en cas de déclenchement d'une alerte liée à un risque majeur, tel qu'une canicule, une vague de grand froid ou un événement sanitaire.

Vous êtes concerné(e) si :

- Vous êtes une personne vulnérable, ou si vous en hébergez une.
- Vous avez plus de 70 ans.
- Vous avez plus de 60 ans et êtes déclaré(e) inapte au travail.
- Vous êtes en situation de handicap.

Si vous n'êtes pas déjà inscrit(e) sur le registre des personnes vulnérables, il vous suffit de remplir un formulaire disponible sur le site de la commune ou à l'accueil de la mairie.

70 ANS EN 2025 ? INSCRIVEZ-VOUS POUR LE COLIS DE NOËL !

Vous fêtez vos 70 ans en 2025? Merci de vous inscrire auprès du CCAS à l'adresse suivante, ccas@saintpauldevarces.fr, ou auprès de l'accueil de la mairie pour pouvoir bénéficier du colis de Noël.

Un courrier d'information avec un coupon-réponse à retourner sera ensuite déposé dans votre boîte aux lettres pour compléter votre inscription et valider votre demande.

PETITE ENFANCE

LE DÉPART DE NOÉMIE ROUSSELEAU : UNE PAGE SE TOURNE À LA CRÈCHE LES MINIS LOULOUS

C'est avec une émotion partagée que la crèche Les Minis Loulous a annoncé le départ de sa directrice, Noémie Rousseleau. Après trois années passées à la tête de la structure, elle laisse derrière elle un héritage marqué par son engagement, sa bienveillance et son professionnalisme. Ce départ, bien que prévu, reste un moment fort pour l'équipe, les familles et, bien entendu, les petits pensionnaires qui ont évolué sous sa direction.

UNE DIRECTION EMPREINTE DE VALEURS HUMAINES

Depuis son arrivée à la crèche Les Minis Loulous, Noémie Rousseleau a su insuffler, avec son équipe – Cécile, Audrey et Emmanuelle – un vent de fraîcheur et d'innovations pédagogiques, tout en restant fidèle à des valeurs essentielles : l'écoute, la bienveillance et le respect du rythme de chaque enfant. Son approche humaine et sa proximité avec les familles ont été de véritables atouts dans l'organisation du quotidien des petits. Toujours attentive aux besoins des enfants, elle a su mettre en place un environnement propice à leur épanouissement et à leur développement personnel.

UN IMPACT FORT SUR L'ÉQUIPE ET LES FAMILLES

Sous sa direction, l'équipe éducative a pu bénéficier d'un accompagnement constant, renforçant ainsi la cohésion et la motivation des professionnels de la crèche. Elle a instauré une ambiance



de travail basée sur la confiance, l'échange et le respect mutuel. Elle a été un modèle pour ses collègues, encourageant le développement professionnel continu et une grande implication de chacun dans la vie de l'établissement.

Les familles, quant à elles, ont salué la disponibilité et la réactivité de Noémie Rousseleau. Que ce soit pour des conseils éducatifs ou pour résoudre une situation délicate, elle a toujours su répondre avec pédagogie et empathie. Son départ laisse un vide, mais aussi un profond respect pour son travail.

UN AVENIR SEREIN POUR LES MINIS LOULOUS

Même si son départ marque une étape importante, la crèche Les Minis Loulous continue son aventure. L'équipe poursuit son travail avec passion et engagement. La transition se fera de manière fluide et réfléchie, afin de garantir la continuité du projet éducatif.

Les parents, le personnel éducatif et les élus sont confiants dans l'avenir de l'établissement, convaincus que

l'esprit instauré perdurera. Un avenir où chaque enfant pourra continuer à grandir, apprendre et s'épanouir dans un environnement sûr et bienveillant.

L'équipe municipale lui souhaite une bonne continuation dans ses futurs projets et espère qu'elle gardera en mémoire ces années marquées par des succès et des moments de bonheur partagés avec les enfants et leurs familles.

UN NOUVEAU CHAPITRE À ÉCRIRE

Le départ de Noémie est un tournant, mais, comme dans toute évolution, il s'accompagne de nouveaux défis et de nouvelles opportunités. C'est avec espoir et enthousiasme que la crèche Les Minis Loulous se prépare à entamer ce nouveau chapitre.



DES MOIS BIEN REMPLIS À LA CRÈCHE !

LA CRÈCHE A CONNU CES DERNIERS MOIS UNE BELLE DYNAMIQUE, MARQUÉE PAR DES ACTIVITÉS VARIÉES, DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION ET DES PROJETS Tournés vers la nature et la sensibilisation des tout-petits.

DES SORTIES CULTURELLES ENRICHISSANTES

Deux visites ont permis aux enfants de découvrir de nouveaux horizons : le Muséum d'Histoire naturelle, où ils ont observé des animaux, des fossiles et des minéraux, et le musée de Grenoble, qui leur a offert une première approche de l'art et des œuvres picturales. De beaux moments d'éveil et de curiosité.



SENSIBILISATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans une démarche écologique, des composteurs ont été installés. Ils permettent d'initier les enfants à la gestion des déchets organiques, tout en produisant un compost utile pour le potager de la crèche. Une manière concrète de les sensibiliser à la nature et à l'environnement.



UN JARDIN EN PLEINE TRANSFORMATION

La phase 2 de l'aménagement du jardin a été lancée, avec la construction d'une cabane végétale par les services techniques. Ce nouvel espace, à la fois ludique et naturel, permet aux enfants de profiter d'un environnement extérieur enrichissant.



UNE VISITE ANIMALIÈRE INOUBLIABLE

La Ferme de So est venue à la rencontre des enfants, leur faisant découvrir des cochons d'Inde, un mouton et un chien. Cette visite a été l'occasion d'approcher les animaux, d'apprendre à les observer avec douceur et de vivre un moment de partage chaleureux.



Ces différentes actions s'inscrivent dans une volonté constante d'offrir aux enfants un cadre d'accueil bienveillant, stimulant et ouvert sur le monde.

DES NOUVEAUX JEUX DANS LA COUR POUR APPRENDRE EN S'AMUSANT

La cour de l'école de Saint-Paul de Varcès s'est récemment dotée de nouveaux aménagements ludiques pour le plus grand bonheur des enfants. Une table de ping-pong a été installée, et plusieurs jeux ont commencé à être peints au sol : marelles, escargot, chenille alphanet, parcours zigzag... Des nouveautés qui donnent encore plus envie de sortir en récré !

Ce projet est né d'une demande des élèves délégués de classe, qui souhaitaient plus de jeux dans la cour. Leurs idées ont été entendues et concrétisées par la commune avec le soutien financier de l'Agence Nationale du Sport. Un bel exemple de participation des enfants à la vie de leur école !

La table de ping-pong, solide et résistante aux intempéries,

permet aux enfants de découvrir un nouveau sport, de développer leur coordination et de partager des moments de jeu à deux ou à plusieurs. Le tennis de table, au-delà de son aspect ludique, favorise la concentration, la précision et le respect des règles.

Les jeux peints au sol dynamisent les espaces de la cour. On y trouve désormais deux marelles, un grand classique des récréations, à venir des tracés plus originaux comme une chenille alphanet pour apprendre en bougeant, un escargot qui mêle équilibre et adresse, ou encore un parcours zigzag qui invite à courir, sauter et se dépenser.

Ces jeux colorés animent la cour, encouragent le mouvement, limitent les conflits et développent la collaboration et l'imagination.

Ils plaisent autant aux plus jeunes qu'aux plus grands, et permettent aussi d'apprendre en s'amusant, sans même s'en rendre compte !

Merci aux services techniques pour le suivi de l'installation de la table de ping-pong et la mise en place des tracés au sol. La cour sera désormais un vrai terrain d'aventures... et d'apprentissages !



UNE NOUVELLE AIRE DE JEUX ÉCO-RESPONSABLE

À la suite d'une forte demande des habitants, notamment des parents à la sortie de l'école et des enfants eux-mêmes, la commune a décidé de créer une nouvelle aire de jeux située face à l'entrée de la crèche. Une nouvelle structure à la fois ludique, durable et respectueuse de l'environnement a été installée.

UN JEU MODERNE, CONÇU À PARTIR DE PLASTIQUES RECYCLÉS

Le nouveau jeu a été conçu et fabriqué en France par une entreprise spécialisée dans la création de jeux pour enfants à partir de plastiques recyclés.



Le matériau utilisé est issu de ressources recyclées, sans épuisement des ressources fossiles, et est entièrement recyclable en fin de vie.

Il offre plusieurs avantages : une grande résistance, y compris aux UV, une longue durée de vie (garantie 15 ans), un entretien facile et un coût réduit d'environ 30 % par rapport aux matériaux traditionnels comme le HPL. Il permet également de créer des formes et des épaisseurs variées, qui ne sont pas possibles avec d'autres matériaux.

UNE STRUCTURE PENSÉE POUR JOUER, GRIMPER, IMAGINER

Adapté aux enfants de 2 à 12 ans, le jeu proposera différentes activités : glissade, escalade, traversée de pont, plateformes, jeux de rôle... Ces éléments permettent aux enfants de développer leur motricité, leur équilibre, leur créativité et leurs interactions sociales, dans un espace sécurisé.

Deux petits jeux supplémentaires pour les plus jeunes, ainsi qu'un panneau de manipulation, pour

compléter l'ensemble et offrir un espace adapté à tous les âges ont été également installés.

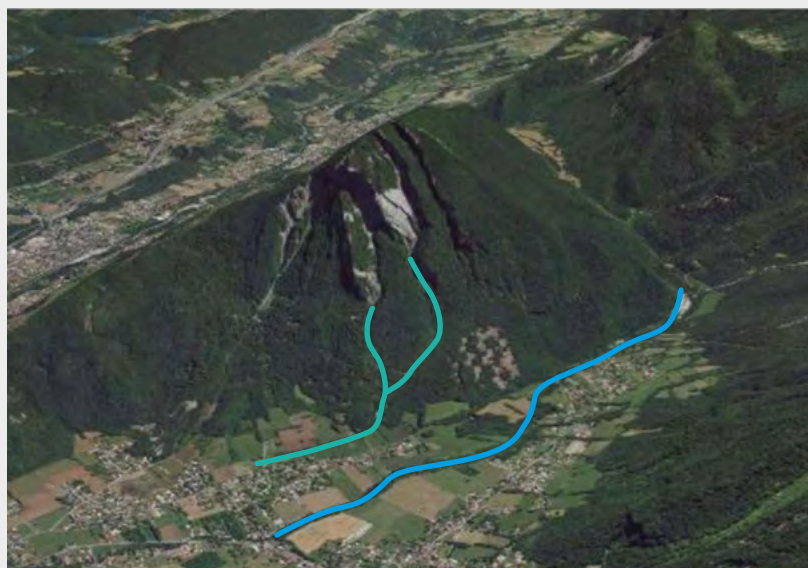
DES TRAVAUX RÉALISÉS EN INTERNE POUR LIMITER LES COÛTS

Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 13 000 euros. Afin de maîtriser les dépenses, les services techniques de la commune ont réalisé l'ensemble du chantier, depuis la préparation du sol jusqu'à l'installation du jeu. Une formation spécifique a été assurée par le constructeur pour accompagner l'équipe dans la pose. Ce choix a permis de réduire sensiblement le coût total du projet.

UN AMÉNAGEMENT BIENTÔT COMPLÉTÉ

Des bancs seront installés prochainement autour de l'aire de jeux, pour permettre aux familles de profiter pleinement de ce nouvel espace dans de bonnes conditions de confort et de détente.

TRAVAUX DE CORRECTION TORRENTIELLE DU TORRENT DE BRISE-TOURTE



DÉMARRAGE DU CHANTIER

Dans le cadre de sa politique de prévention contre les risques naturels, la commune prépare depuis plusieurs années les travaux qui seront prochainement exécutés afin de sécuriser les habitations situées en aval du torrent de Brise-Tourte.

Ces travaux sont menés en co-maîtrise d'ouvrage avec Grenoble-Alpes Métropole, dans le cadre de sa compétence GEMAPI, ainsi qu'avec le service RTM/ONF, qui assistera la commune en tant que maître d'œuvre du projet.

L'objectif de ces travaux est de conforter les aménagements hydrauliques, qui présentent aujourd'hui des défaillances, avec :

- Le remodelage de la plage de dépôt actuelle (travaux sous

maîtrise d'ouvrage Grenoble-Alpes Métropole)

- L'aménagement d'un chenal à l'exutoire de la plage de dépôt, pour conduire les écoulements liquides en aval de la piste communale (travaux sous maîtrise d'ouvrage communale)
- L'aménagement d'un bassin tampon, en pied de versant, au niveau des deux bassins existants en amont des champs, pour stocker et infiltrer les eaux de ruissellement (maîtrise d'ouvrage communale).

La commune a également obtenu un financement de l'État (Fonds vert) à hauteur de 80 % du montant des travaux, sur la base de l'estimatif présenté en conseil municipal du 15 février 2023.

Suite au marché public organisé par la Métropole, c'est l'entreprise PELISSARD qui a été retenue à l'issue de la commission d'appel d'offres, pour un montant réel de travaux de 498 623,66 € HT, avec un coût total porté à 598 350 € TTC, inférieur au montant des estimations initialement prévu. La répartition reste inchangée, mais le coût pour la commune sera légèrement moins élevé grâce à une conjoncture actuelle plus favorable qu'en 2023 pour les acheteurs publics.

Une réunion de lancement des travaux a eu lieu mardi 13 mai en mairie de Saint-Paul de Varces. Les différentes contraintes à prendre en compte ont été passées en revue, notamment le maintien des accès aux habitations,

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL - DÉLIBÉRATION 10-150223

LIBELLÉ DES TRAVAUX	RÉPARTITION		ESTIMATION (HT)*	RÉPARTITION MONTANT (HT)	
	GAM	SAINT-PAUL DE VARCES		GAM	SAINT-PAUL DE VARCES
FRAIS GÉNÉRAUX DE CHANTIER	50 %	50 %	59 500,00 €	29 750,00 €	29 750,00 €
OUVRAGE 1 : PLAGE DE DÉPÔTS	100 %	0 %	256 750,00 €	256 750,00 €	0,00 €
OUVRAGE 2 : CHENAL	50 %	50 %	165 860,00 €	82 930,00 €	82 930,00 €
OUVRAGE 3 : BASSIN TAMPON	0 %	100 %	198 600,00 €	0,00 €	198 600,00 €
TOTAL	-	-	680 710,00	369 430,00	311 280,00 €

le respect des emprises du projet, les horaires du chantier et le plan de circulation. Une attention particulière sera portée au respect de ces dispositions.

Les prochaines semaines seront consacrées à la préparation du chantier. Les travaux devraient durer environ 30 semaines.

Ces travaux viennent renforcer les efforts de prévention déjà entrepris par la commune en matière de risques majeurs, que ce soit en termes de mobilisation des acteurs (partenariat avec les services de l'État : RTM-ONF, Grenoble Alpes Métropole et DDT de l'Isère pour l'obtention des subventions), ou en matière d'investissements financiers.

L'enjeu principal pour la commune est de mettre en sécurité la population. Pour cela, des efforts considérables ont été entrepris, notamment dans les secteurs classés en priorité forte par le RTM (Sorbiers / Le Mont-Brigagier).

La gestion de crise constitue également un volet important de la prévention mise en place ces dernières années par l'équipe municipale, avec la révision du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et du DICRIM, ainsi que la participation des élus et des agents à des exercices de crise, notamment à Saint-Égrève pour tester le PCS, et en avril dernier pour le Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS).

La culture du risque doit désormais s'ancrer durablement dans les pratiques locales. Cela passe par une meilleure connaissance des risques majeurs présents sur le territoire et par le partage de cette connaissance, afin que l'ensemble des acteurs soient en capacité de se préparer et d'agir en conséquence.



ENVIRONNEMENT

FLEURIR LA COMMUNE AU RYTHME DE LA BIODIVERSITÉ

À Saint-Paul de Varcès, la nature est au cœur des préoccupations. La commune s'engage activement en faveur de la préservation de l'environnement et de la promotion de la biodiversité locale. Cette volonté se traduit notamment par la mise en place d'un Atlas de la biodiversité communale (ABC), un outil participatif et scientifique permettant de mieux connaître la faune, la flore et les milieux naturels présents sur notre territoire.



Grâce à cet atlas, la commune peut orienter ses actions d'aménagement et de gestion des espaces verts en tenant compte des espèces à préserver et des équilibres naturels à respecter.

DES MASSIFS FLEURIS PENSÉS POUR LA BIODIVERSITÉ

Chaque année, les massifs floraux de la commune sont soigneusement aménagés et renouvelés. Ce travail est le fruit d'un partenariat entre la commune et des horticulteurs locaux, ainsi que d'un engagement fort des agents des services techniques municipaux. Ces derniers mettent leur savoir-faire au service d'un fleurissement respectueux de l'environnement, tout en veillant à l'esthétique et à la convivialité des espaces publics.

Les massifs répartis sur l'ensemble du territoire communal — aux abords des écoles, sur les ronds-points, en entrée de bourg, ou encore au parc santé — accueillent une grande diversité de végétaux. On y trouve :

- des fleurs annuelles et vivaces aux floraisons échelonnées,
- des arbustes adaptés au climat local,
- et même des arbres de haute tige, qui apportent de l'ombre et participent au rafraîchissement urbain.

UNE GESTION RAISONNÉE, SANS PRODUITS CHIMIQUES

Conformément à la loi Labbé de 2017, renforcée par le décret de 2022, qui interdit l'usage de produits phytosanitaires (herbicides, insecticides ou fongicides) pour l'entretien des espaces verts par les collectivités, la commune n'utilise aucun de ces produits. Cette interdiction, pleinement intégrée dans la politique environnementale de la commune, contribue à préserver la qualité des sols, la ressource en eau et la santé des habitants.

L'entretien se fait de manière écologique : désherbage manuel ou thermique, paillage naturel pour limiter l'évaporation et la repousse des mauvaises herbes, choix de plantes peu gourmandes en eau ou favorables aux pollinisateurs (abeilles, papillons...).

Cette approche durable permet non seulement de protéger la biodiversité locale, mais aussi d'offrir un cadre de vie agréable à toutes et à tous, tout au long de l'année.

UN APRÈS-MIDI À LA DÉCOUVERTE DE LA BIODIVERSITÉ DE SAINT-PAUL DE VARCES



Le samedi 24 mai, Saint-Paul de Varcès a accueilli un après-midi placé sous le signe de la nature et de la découverte, à l'occasion de la restitution de l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC). Organisé par le groupe local ABC, en partenariat avec la commune et le Parc naturel régional du Vercors, cet événement a permis aux habitants de mieux connaître la richesse écologique de notre territoire.

Dans une ambiance conviviale, plusieurs animations et expositions étaient proposées. Les enfants ont pu profiter d'un coin jeux et lecture dédié, pendant que les plus grands déambulaient entre les différents stands. Quatre thèmes, au cœur de l'ABC, étaient mis à l'honneur : les arbres remarquables, les chiroptères (chauves-souris), les zones humides et les pollinisateurs. Chaque stand offrait des contenus pédagogiques, des supports illustrés, ainsi que des échanges avec des bénévoles du village passionnés.

Les classes de PS/MS, GS, CE2 et CM1 de l'école des Épis d'Or ont également participé à l'événement avec une maquette inspirée de la mare près de l'école, une fresque d'arbres, des quiz électriques et la présentation de leur étude sur les chauves-souris.

Un moment fort de la journée fut la présentation officielle du Livret-Atlas, en présence du président du Parc naturel régional du Vercors. Cette restitution vient couronner deux années de travail, d'observations de terrain, d'animations et de recensements, menés en collaboration avec les habitants, l'association Saint-Paul de Varcès Nature (membre du groupe local), et les partenaires scientifiques du Parc : la LPO et Flavia. Elle constitue une étape clé pour la commune dans sa démarche de connaissance et de préservation de son patrimoine naturel.

Mais cette restitution n'est pas une fin en soi. Une nouvelle convention avec le Parc du Vercors est en cours de signature afin de prolonger cette dynamique et de mettre en œuvre les actions identifiées à l'issue de l'ABC. Parmi celles-ci :

- Arbres remarquables : affiner la localisation de chaque sujet, envisager leur classement dans le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) et élargir l'inventaire à d'autres arbres à forte valeur patrimoniale ;
- Chiroptères : installer des gîtes adaptés pour favoriser la présence et la reproduction des chauves-

souris sur le territoire communal, et poursuivre les actions de sensibilisation et de préservation des habitats de ces espèces discrètes mais essentielles ;

- Sensibilisation à la tonte tardive : informer les habitants sur les bénéfices de pratiques plus respectueuses de la biodiversité dans les espaces verts privés et publics, et expérimenter des zones laissées en libre évolution pour favoriser le retour d'insectes pollinisateurs et d'espèces végétales locales, avec la création de « carrés pour la biodiversité ».

Un grand merci à toutes les personnes mobilisées pour l'organisation de cet après-midi, aux intervenants bénévoles pour la qualité de leurs échanges, et à l'ensemble des visiteurs venus découvrir, apprendre et s'émerveiller devant la richesse de notre environnement local.

Le Livret-Atlas ABC de la commune est disponible sur le site internet de la mairie, ainsi qu'en format papier en mairie et à la bibliothèque.

MAIRIE
ST PAUL DE
VARCÈS



DES PANNEAUX D’AFFICHAGE POUR MIEUX INFORMER LES HABITANTS

Dans un souci d'amélioration de la communication entre la commune et ses habitants, la municipalité a entrepris l'installation et la rénovation de plusieurs panneaux d'affichage communal. Ces équipements ont pour vocation de faciliter l'accès à l'information pour tous, de manière claire, visible et régulière.

Trois grands types d'informations seront désormais relayés sur ces panneaux :

- Les rendez-vous municipaux (réunions publiques, etc.)
- Un agenda mensuel recensant les manifestations culturelles, associatives, sportives et les temps forts de la vie communale
- Les actions en cours ou à venir portées par la commune

Les panneaux sont d'ores et déjà consultables à plusieurs emplacements stratégiques du village :

- Le Ruban
- Place de l'Église
- Parking de l'École
- Place des Tapaux
- Stade de football (rénové et déplacé après les travaux du parking)

Un panneau spécifique aux publications officielles (avis d'enquête publique, bans de mariage...) sera également installé près de l'entrée de la mairie. Ce nouvel emplacement permettra de centraliser et de rendre visible l'ensemble des informations légales obligatoires à destination du public.

La commune invite l'ensemble des habitants à consulter régulièrement ces panneaux pour rester informés de la vie locale et participer activement à la dynamique de Saint-Paul de Varcès.



ANIMATIONS

UN JEU GÉANT AU PARC SANTÉ : UN PARCOURS LUDIQUE ET FAMILIAL

Très prochainement, un tout nouveau projet à ciel ouvert sera installé au parc santé : un jeu de l'oie géant, créé par les enfants et adolescents de l'Oxalis et du Local des jeunes, en collaboration avec l'association La Passion du Bois. Intitulé « Une année à Saint-Paul de Varcès », ce parcours vous invite à voyager à travers les saisons et les temps forts de notre village. Une belle façon de valoriser notre patrimoine tout en s'amusant. Le principe est simple : les joueurs deviennent eux-mêmes les pions.

En scannant un QR code depuis le panneau de départ, vous accédez à une application de lancer de dé numérique. À tour de rôle, vous avancez selon le nombre obtenu, lisez les consignes sur les panneaux, et vivez une aventure en famille ou entre amis, ponctuée de surprises !

Pensé pour petits et grands, le jeu se veut intergénérationnel, éducatif et amusant. Il permet de bouger, rire, apprendre, et surtout, de porter un autre regard sur les richesses de notre commune.

À découvrir dès cet été ! Venez en famille, entre voisins ou entre amis... « Une année à Saint-Paul » n'attend plus que vous !

Infos pratiques :

- Accès libre et gratuit
- N'oubliez pas votre téléphone pour lancer le dé, ou emmenez le vôtre !

Un grand merci aux agents municipaux, aux jeunes saint-pognards, et à La passion du bois qui ont contribué à la création de ce projet.



RÉUNIONS DE QUARTIERS : LA PAROLE AUX HABITANTS

LES DEUX RÉUNIONS DE QUARTIERS ORGANISÉES LES 26 AVRIL ET 10 MAI 2025 ONT RASSEMBLÉ DE NOMBREUX HABITANTS VENUS EXPRIMER LEURS PRÉOCCUPATIONS DU QUOTIDIEN ET POSER LEURS QUESTIONS AUX ÉLUS. CES TEMPS D'ÉCOUTE ET DE DIALOGUE, ESSENTIELS À LA VIE DÉMOCRATIQUE LOCALE, PERMETTENT DE FAIRE REMONTER LES BESOINS CONCRETS DES DIFFÉRENTS SECTEURS DE LA COMMUNE, D'EXPLIQUER LES CONTRAINTES ET DE CONSTRUIRE ENSEMBLE DES SOLUTIONS. PARMI LES SUJETS LES PLUS FRÉQUEMMENT ÉVOQUÉS :

VOIRIE, SÉCURITÉ ET CIRCULATION

De nombreux habitants ont signalé des problèmes de vitesse excessive, de visibilité réduite à certaines intersections ou encore de stationnements gênants, en particulier aux abords du stade, sur le chemin du Sorbier, le chemin du Rocher de la Bourgeoise ou encore la route du Vercors.

Des visites de terrain ont été organisées (ou sont prévues) avec les élus et les services de la Métropole. Certains aménagements (marquages au sol, aménagements routiers, nouvelle signalisation) sont déjà validés ou à l'étude dans le cadre du budget de proximité métropolitain. La possibilité de faire intervenir la gendarmerie à certaines heures sensibles a également été évoquée.

À l'étude également : l'engagement de la commune dans le dispositif Métropole apaisée, pour un meilleur partage de l'espace public entre automobilistes, piétons et cyclistes.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Plusieurs zones mal éclairées ont été signalées (Charrière Chaude, chemin du Souvenir, pont du Batou...), ainsi que la présence de lampadaires « boule » non conformes à la réglementation actuelle.

La mise en conformité de l'éclairage public est engagée, notamment pour remplacer les lampadaires de type « boule », désormais interdits (conformément à l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention des nuisances lumineuses, applicable depuis janvier 2025). Ces lampadaires seront progressivement remplacés par des modèles LED respectant les exigences d'orientation et de température de couleur fixées par les textes. Ce programme est inscrit au budget 2025, avec un financement partiel par subvention.

FIBRE ET RÉSEAUX

Les difficultés liées à la couverture en fibre optique (zones encore non couvertes, coupures...) et à la suppression de l'ADSL concernent encore plusieurs quartiers.

La commune a interpellé Orange et continue de suivre les déploiements. Une visite sur le terrain a été faite à Champlat, et un contact avec le référent Orange est en cours pour clarifier les raccordements.

Leur intervention relevant du secteur privé, la collectivité peut relayer les dysfonctionnements mais ne dispose pas de pouvoir de contrainte directe.

ENTRETIEN ET PROPRETÉ

Des demandes ont concerné la taille des haies, l'entretien des chemins, les feuilles non ramassées ou encore les chenilles processionnaires.

Conformément au Code civil et au Code de l'environnement, les propriétaires sont responsables de l'entretien de leurs haies et arbres en limite de voirie : couper les branches des arbres, arbustes et haies qui avancent sur la voie publique ; maintenir la végétation à l'intérieur de leur propriété, sans gêner la circulation. La commune peut rappeler ces obligations et adresser un courrier, voire intervenir en cas de danger ou d'entrave à la circulation.

Concernant les chenilles, des rappels sont régulièrement publiés et une relance sera faite auprès des propriétaires concernés. Des pièges sont installés chaque année par les services techniques sur les pins des terrains communaux.

NUISANCES ET INCIVILITÉS

Plusieurs nuisances ont été remontées : aboiements persistants, rassemblements nocturnes aux abords de l'école, déjections canines... Pour les nuisances sur le parking de l'école, des signalements ont été faits à la gendarmerie. Un projet de vidéoprotection est à l'étude, notamment autour du groupe scolaire.

Les nuisances sonores (bruit de voisinage, chiens, tirs...) relèvent du règlement sanitaire départemental et du Code de la santé publique. La négociation d'une solution amiable est la première démarche à favoriser (dialogue, courrier, conciliateur...) avant tout engagement d'une démarche juridique.

Pour rappel, des sacs à déjections sont disponibles gratuitement à l'accueil de la mairie.

PROJETS ET AMÉNAGEMENTS

- Le quartier Villarey accueillera ses premiers habitants fin 2025, avec une livraison complète attendue en 2026. La commune suit attentivement son évolution pour anticiper les impacts sur la circulation et les services publics.
- La bibliothèque municipale sera transférée fin 2026. Un nouveau lieu d'accueil est en cours de création dans les bâtiments de l'ancienne école.
- La nouvelle déchetterie de Varcès ouvrira à l'automne 2026. Un espace de broyage, géré par la mairie, sera aménagé en remplacement sur le site actuel.
- Le réaménagement de la place de l'église est toujours en réflexion. Un premier projet d'aménagement de la partie parking a été chiffré, mais il est important que le projet soit étudié dans sa globalité. Une réunion des participants à l'atelier citoyen a eu lieu le 12 juin pour évoquer les différents scénarios proposés par l'étude de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise.

Des visites de terrain régulières sont menées pour faire avancer les dossiers. La commune agit dans le respect des compétences de chacun (commune / Métropole), tout en maintenant une pression constante sur les partenaires.

Merci à toutes celles et ceux qui ont participé à ces échanges utiles et constructifs. Ils montrent l'intérêt des habitants pour leur commune et renforcent la volonté collective d'améliorer le cadre de vie à Saint-Paul de Varcès.



PARTEZ EN VACANCES L'ESPRIT TRANQUILLE GRÂCE À L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Vous partez en vacances prochainement ?

Pensez à signaler votre absence aux forces de l'ordre en vous inscrivant à l'Opération Tranquillité Vacances (OTV).

Ce dispositif gratuit permet aux services de police ou de gendarmerie d'effectuer des patrouilles régulières aux abords de votre domicile durant votre absence. En cas d'anomalie (tentative d'effraction, dégradation, cambriolage...), vous êtes immédiatement contacté.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Deux possibilités :

- En ligne, via le service sécurisé disponible sur service-public.fr, accessible avec votre compte FranceConnect (Impôts, Ameli, La Poste, MSA, etc).
 > Aucune pièce justificative n'est demandée en ligne.
- Sur place, au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie.



Il faut présenter :

- un justificatif d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire...);
- un justificatif de domicile (quittance de loyer, facture d'électricité, dernier avis d'imposition...).

L'inscription est possible jusqu'à :

- 3 jours avant le départ si votre logement dépend de la police ;
- La veille du départ s'il dépend de la gendarmerie.

Le service en ligne vous indique automatiquement à quel service vous êtes rattaché.

En cas de changement ?

Après inscription, il est possible de modifier certains éléments (par exemple, un changement d'accès au logement).

- > En revanche, pour changer vos dates d'absence, vous devez annuler la demande initiale et en déposer une nouvelle.
- > Modifications et annulations ne sont possibles qu'en se rendant au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie.

Une fois inscrit, vous ne recevez pas de compte-rendu : les forces de l'ordre vous contactent uniquement en cas de situation suspecte constatée sur place.



Scanner
pour vous inscrire

POINTS SUR LA FIBRE

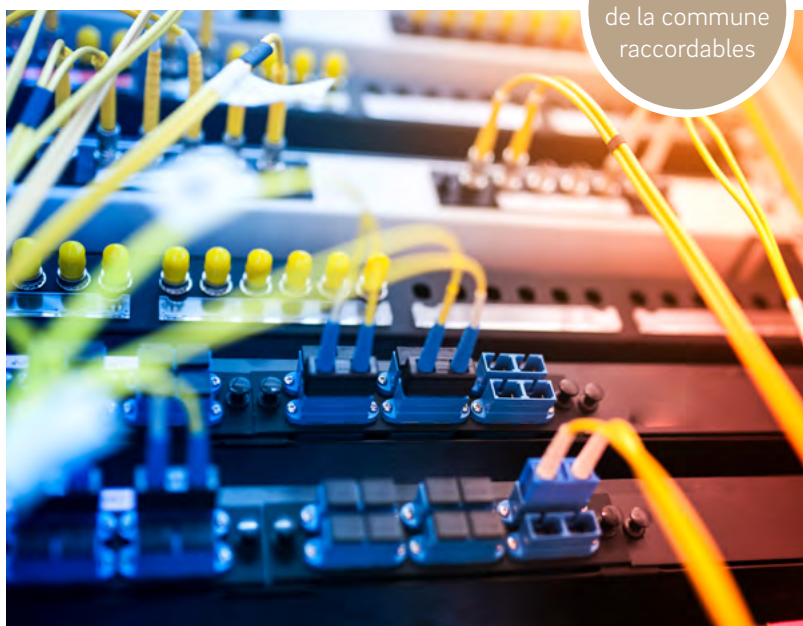
RÉGULIÈREMENT, LA COMMUNE FAIT UN POINT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'INSTALLATION DE LA FIBRE.

Bilan au 23 avril 2025

1 054 logements sont raccordables à la fibre, soit 87 % de la commune. D'après Orange, les chemins de Champlat, du Col de l'Arc et du Sorbier seront éligibles cet été.

La topologie de la commune, dans sa partie sud-est, est complexe à gérer en termes de télécommunications.

C'est pourquoi, aujourd'hui, l'installation a pris du retard, malgré l'implication d'Orange à connecter chaque habitation à la fibre.



87 %

de la commune
raccordables

TONTE, BRICOLAGE ET NUISANCES SONORES : RAPPEL DES RÈGLES À RESPECTER

À l'approche des beaux jours, les activités de jardinage et de bricolage se multiplient. Toutefois, ces travaux, souvent réalisés avec des outils motorisés (tondeuses, taille-haies, tronçonneuses, perceuses, etc.), peuvent être source de nuisances sonores pour le voisinage.

Afin de garantir la tranquillité de tous et d'éviter les conflits de voisinage, la réglementation impose le respect d'horaires stricts pour ce type d'activités.

Horaires autorisés pour les travaux bruyants (particuliers) :

- Du lundi au vendredi :
de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- Le samedi :
de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Le dimanche et les jours fériés :
de 10h00 à 12h00 uniquement

Ces horaires ont été établis pour permettre à chacun de profiter de moments de calme, notamment tôt le matin, pendant les repas, et en soirée.

Pourquoi est-ce important ?

Respecter ces horaires, c'est :

- Préserver la qualité de vie et la sérénité du voisinage,
- Éviter les plaintes et les tensions entre voisins,
- Faire preuve de civisme et de respect mutuel.

PARTICIPEZ À LA PETITE TROTTE DES RUISSEAUX : APPEL À BÉNÉVOLES POUR UNE COURSE SOLIDAIRE À SAINT-PAUL DE VARCES

L'association La Terre des Lycans de Claix organise une course au départ du Ruban, en partenariat avec la commune de Saint-Paul de Varcès et la commission animations dimanche 30 novembre prochain.

« La petite trotte des ruisseaux » sera déclinée sous plusieurs formats : un semi-marathon, une course avec joëlettes et un 10km.

Il s'agit d'une course solidaire puisque l'association versera une partie de sa recette à l'AFM-Téléthon.

Si vous souhaitez participer à cet événement sportif et donner un coup de main en tant que bénévoles, n'hésitez pas à contacter le service vie associative culture@saintpauldevarcès.fr



FORUM DES ASSOCIATIONS

Vendredi 5 septembre, les associations vous donnent rendez-vous de 16h30 à 19h30 au Ruban pour vous présenter leurs activités.

Ce sera l'occasion de choisir les sports ou les activités culturelles qui vont rythmer votre année scolaire 2025/2026.

Street dance, pop&zumba, danses du monde, djembel, ragga, zumba kids, éveil multidanses, bodystretch, danse africaine, yin yoga, hatha yoga, yoga adapté, foot, renforcement musculaire, pilates, stretching, sophrologie, badminton, capoeira, anglais, couture, jeux de cartes, informatique, chorale, peinture, aquarelle et dessin, judo, jujitsu, arts créatifs, sculpture sur bois, taekwondo, cinéma, activités d'éveil pour les tout-petits, découverte de la faune et la flore, ski, relation avec l'animal...

La vie associative est riche et variée dans notre village.

En cette rentrée, quelques nouveautés :

- des cours de Taekwondo
- de nouveaux cours de yoga
- de nouveaux cours de capoeira
- un nouveau cours de pilates

Petits et grands, les associations vous donnent rendez-vous au Ruban dès la sortie de l'école. Le Sou des Écoles sera également présent avec boissons et gourmandises.

Vous souhaitez prendre contact avec les associations, retrouvez leurs coordonnées sur le site de la commune : <https://www.saintpauldevarcès.fr/associations-loisirs/lannuaire-des-associations>



«ICI ET AILLEURS», UNE ANNÉE HAUTE EN COULEURS

La saison culturelle 2024-2025 s'achève après une année riche en découvertes et en rencontres. Intitulée «Ici et ailleurs», elle a emporté le public en voyage à travers les arts, les cultures... et jusqu'aux étoiles.

- Expositions dans la salle du conseil, mettant à l'honneur peintures et photographies d'artistes locaux et des environs.
- Théâtre sous toutes ses formes, avec notamment une résidence artistique ayant donné naissance à la pièce « Une poule sur la lune.»
- Concerts variés (pop/rock, jazz, gospel), avec un moment fort : le concert de violon à la mare.
- Danse contemporaine lors des 10 jours de la culture, et danses traditionnelles ivoiriennes pour un spectacle vivant empreint de diversité.
- Évasion avec une soirée de films d'aventure et une visite à Cosmocité pour explorer l'univers.
- Clôture festive avec la Fête de la Musique, réunissant musiciens et chanteurs amateurs locaux.

Merci aux artistes, associations, bénévoles, partenaires et habitants pour leur engagement, et à Catherine Bathias, agent municipal en charge de la culture, pour son travail tout au long de cette saison.

Concert de violon à la mare
Thibaut Dodelier



Soirée films d'aventure
Jérémy Bigé, Gaël Meunier, et la famille Billard



Les filles aux mains jaunes
Cie Rouge banane



Wolpertinger
Cie P'tits sourires



Les ridicules précieuses
Cie Zazie 7



Concert Jazz au village
Odd Jam Quartet



Expo peintures à l'huile
Andrée Gaillard



Résidence artistique Une poule sur la lune
Cie Les belles oreilles



Expo photos L'eau dans tous ses états
Bertrand Grisouard



Point de bascule
Cie Le Gravillon



Visite
Cosmocité



Concert
Stand'Up



Bal afro
Nougbo 38



Expo photos peintures Libre cours
Laurence Vernaz et Suzanne Porter



Au nom du ciel - 10 Jours de la culture
Cie Break Theater



Concert Gospel polyphonies Sud-Africaines
Chorale Timbawo



Visite de classe expo photos Vivre à St-Paul
Dominique Fleury



Expo photos Petra
Patrick Richon



Notre Cyrano
Cie Petits bâtons production



Fête de la musique
Chorale au fil du temps



Fête de la musique
Suricates



Fête de la musique
Nova



Fête de la musique
Bad Haircut



Rendez-vous à la rentrée pour une nouvelle édition...
placée sous le signe de l'humanité !

À SAINT-PAUL, LES ENFANTS AIMENT LIRE À VOIX HAUTE !

En septembre dernier, un groupe d'enfants de CM1 et CM2, tous volontaires, s'est inscrit à une animation proposée par la bibliothèque : le concours national de lecture à voix haute Les Petits Champions de la Lecture.

De séance en séance, ils ont découvert les techniques de lecture à voix haute et le plaisir de progresser, de gagner en confiance.

Lors de la Nuit de la Lecture, en janvier dernier, ils ont offert leur meilleure lecture d'un texte de trois minutes, tiré d'un roman de leur choix, lors de la finale locale.

Un exercice difficile, face à un public composé de parents, d'enseignants, de lecteurs de la bibliothèque, ainsi que d'un jury chargé de les évaluer et de désigner la meilleure lecture.

C'est la lecture d'Isaac qui a été retenue par le jury : il a donc représenté notre village à l'une des quatre finales départementales de premier rang, à Mens.

Mais l'aventure ne s'est pas arrêtée là pour ses camarades, qui ont également pu participer, de façon plus détendue et juste pour le plaisir d'offrir une lecture – comme un cadeau – à la grande finale, organisée à Saint-Paul de Varces en mars dernier. Celle-ci a réuni plusieurs enfants venus de tout le département de l'Isère.

Une belle fête des mots et de la lecture, encore cette année, avec des enfants souriants et fiers de leur prestation, et des parents tout aussi conquis !



AGENDA DES MANIFESTATIONS

JUILLET

Samedi 13 : BAL DU 13 JUILLET DÈS 18H Stade

Mercredi 17 : COURSE UT4M 11h-20h Le Ruban

Jeudi 18 : COURSE UT4M 12h-21h Le Ruban

AOÛT

Samedi 31 : FOIRE AUX GRENOUILLES Le Ruban *

SEPTEMBRE

Jeudi 5 : FORUM DES ASSOCIATIONS 16h30-19h30
Le Ruban

Jeudi 12 : CINÉMA Le Ruban *

Jeudi 19 : Vendredi 20 : JOURNÉES DU PATRIMOINE

Vendredi 20 : STAGE DE YOGA DU RIRE 10h-12h Le Ruban

Lundi 22 : RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION 18h
Le Ruban

Mercredi 24 : RENCONTRE NATURE « Atlas de la
Biodiversité » 9h-11h30 et 14h-18h30 Bibliothèque

Vendredi 26 : VERNISSAGE EXPO MODÉLISME Gérard Babin
19h Mairie

Jeudi 26 : ATELIER YOGA 20h-22h Le Ruban

Samedi 27 : Dimanche 28 : EXPOSITION MODÉLISME
9h30-12h & 14h-18h Mairie

Samedi 27 : ATELIER SOPHROLOGIE 10h-12h Le Ruban

Samedi 27 : CONCOURS DE BELOTE 14h-18h Le Ruban

*les horaires vous seront confirmés ultérieurement



INFO UTILE

COMMENT LUTTER EFFICACEMENT CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE ?

Depuis quelques années, le moustique tigre est de plus en plus présent dans notre quotidien. Quelques gestes simples mais essentiels permettent de limiter sa prolifération :

Supprimez les eaux stagnantes : le moustique tigre pond ses œufs dans de petites quantités d'eau. Il est donc crucial :

- De vider régulièrement les soucoupes sous les pots de fleurs, seaux, jouets, gouttières, bâches et tout récipient pouvant contenir de l'eau
- De cacher ou de couvrir hermétiquement les récupérateurs d'eau

Dans le jardin :

- Taillez les haies et débroussailliez les herbes hautes, en ne laissant qu'une partie en tonwte raisonnée pour favoriser la biodiversité
- Ramassez les déchets végétaux qui pourraient retenir l'eau
- Privilégiez les plantes qui ne retiennent pas l'humidité

Signalez sa présence :

Vous pouvez signaler la présence de moustiques tigres sur la plateforme officielle :

www.signalement-moustique.fr.

Cela aide à cartographier sa progression et à organiser des actions ciblées.



CAP VERS UNE MÉTROPOLE APAISÉE



LA NOUVELLE SIGNALISATION

- 3 panneaux zone 30 + 3 marquages 30 au niveau des entrées dont une nouvelle entrée chemin des Combes
- Dépose de tous les panneaux de limitations de vitesse 30 et 50 km/h
- 2 marquages 30 et 50 sur le tronçon identifié de l'avenue du Vercors

RUES LIMITÉES À 30

RUES LIMITÉES À 50



Lors des récentes rencontres et échanges avec vous, les habitants, un sujet est revenu de manière récurrente : celui de la vitesse excessive dans nos rues. Votre ressenti et vos témoignages ont été précieux et ont guidé notre réflexion.

Après plusieurs discussions avec la Métropole, la commune a décidé d'intégrer le dispositif de la « Métropole apaisée ». Cette démarche nous paraît aujourd'hui la meilleure solution pour réduire efficacement la vitesse, renforcer la sécurité de tous – piétons, cyclistes, automobilistes – et bénéficier d'aménagements adaptés à une circulation plus sereine.

TROIS GRANDS OBJECTIFS :

- Améliorer la sécurité de tous les déplacements en réduisant les vitesses moyennes des véhicules motorisés dans les zones habitées.
- Améliorer la sécurité des usagers pour rendre les trajets à pied ou à vélo plus attractifs et confortables.
- Faire baisser les nuisances : accidents, bruit et pollution.

PASSAGE EN ZONE 30 :

- Le 30 km/h, c'est la règle ; le 50, l'exception (une partie de la route du Vercors).
- Des panneaux « zone 30 » apposés à l'entrée du village et des marquages au sol indiquant les vitesses 30 et 50.

D'AUTRES AMÉNAGEMENTS SONT À L'ÉTUDE :

- Revoir les régimes de priorité en privilégiant la priorité à droite.
- Petits aménagements pour réduire la vitesse.
- Aménagement de l'entrée du village.
- Améliorer et privilégier les zones de rencontre.

Ce choix s'inscrit dans une volonté partagée de mieux vivre ensemble. Vos élus restent à votre disposition si vous souhaitez obtenir davantage d'informations sur le dispositif « Métropole apaisée ».

Plus d'information

<https://www.grenoblealpesmetropole.fr/136-la-ville-a-30km-h.htm>

GROUPE MAJORITAIRE :

UNISSONS-NOUS, POUR UN NOUVEL ÉLAN !

Cécile CURTET, Valérie CAZAUX, Joël BRAISAZ, Mylène SIBILLE, Gian-Carlo VISCI, Marianne FOUILLÉ, Syvain VALLON, David BALME, Raymond CONTARD, Émilie DAVID-CAVAZ, Denis METZGER, Laëtitia GAUDE, Gisèle LAYDEVANT, Thierry LE FORESTIER, Marie-Françoise ORTHOLAND

Collaboration entre la commune et la métropole, une action partagée au service des habitants

Certains commentaires laisseraient entendre que la commune se décharge de ses responsabilités sur la métropole. Il est important de rappeler que la réalité est bien différente.

Dans de nombreux domaines, mobilité, voirie, eau, gestion des déchets..., les compétences sont métropolitaines.

Pour autant, les discussions entre la métropole et la commune sont nombreuses voire quotidiennes, depuis un an des réunions avec les services de la voirie ont lieu tous les 2 mois, ce qui permet une meilleure compréhension des demandes de la commune et des administrés, rien de mieux qu'une visite sur le terrain pour être efficace.

La commune n'abandonne pas ses responsabilités, elle collabore étroitement avec la métropole, fait entendre sa voix, défend les intérêts de ses habitants, elle participe activement aux décisions même si parfois des incompréhensions peuvent intervenir c'est en discutant que nous arrivons à trouver des solutions.

Cette collaboration permet de mettre en œuvre des projets concrets, réfection de la barrière en bois chemin du Rocher de la Bourgeoise, marquage au sol pour sécuriser les routes, rénovation des canalisations d'eau, participation dans le cadre de

la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et Prévention des inondations) aux travaux des risques naturels.

D'autres projets ont été demandés par la commune, sécurisation des passages piétons Chemin de Coper et route du Vercors au niveau de l'arrêt de bus du Meinget, création d'une 2ème place PMR sur le parking de l'école, création d'un passage piéton en face du chemin piétonnier et d'une zone d'attente pour sécuriser les usagers. À cet instant, comme vous avez pu le constater certains projets sont réalisés, d'autres sont à venir, nous vous tiendrons informés de l'avancée de ces projets. Ces projets sont possibles grâce au budget proximité de la métropole qui désigne une enveloppe budgétaire allouée à des projets pour améliorer la vie quotidienne des communes.

Ces échanges permettent de porter des projets communaux adaptés aux besoins locaux tout en bénéficiant de l'expertise et des ressources métropolitaines.

N'hésitez pas à contacter votre Maire pour toute question ou demande d'information. En tant que conseillère métropolitaine elle sera à votre écoute, attentive à vos remarques et fera, ainsi le lien avec la métropole.

GROUPE MINORITAIRE : **SAINT-PAUL DE VARCES, AVEC VOUS PRÉPARONS DEMAIN !**

Célia SCORDEL, Véronique UVIETTA, Dominique FLEURY, Renaud BOUVIER

Chers habitants de Saint-Paul,

Le 8 avril dernier, lors du conseil municipal, trois des quatre conseillers municipaux de l'opposition ont donné leur démission. François Diaz, Jean-Claude Michaud et Philippe Bernard, qui ont longtemps porté nos valeurs, ont décidé de passer la main pour laisser la place à de nouvelles énergies. Célia Scordel est donc désormais accompagnée de Véronique Uvietta, Renaud Bouvier et Dominique Fleury pour former une nouvelle équipe qui apportera ses compétences et son engagement pour défendre vos intérêts.

Nous avons décidé de nous impliquer, car nous croyons en notre village et en ses habitants, mais aussi parce que nous voulons être la voix de ceux qui ne se sentent pas entendus. Nous voulons questionner et proposer des solutions pour un avenir meilleur pour Saint-Paul. Nous espérons ainsi être pleinement intégrés au sein du conseil municipal pour travailler ensemble au service de tous.

Malheureusement, lors du dernier conseil municipal, nous avons été frappés par le manque d'implication et l'immobilisme qui semblent caractériser la gestion actuelle de notre village. Le budget adopté récemment nous interpelle. Il semble être axé sur des opérations à court terme, qui maximisent la visibilité sans traiter les principaux problèmes de notre village. Où sont les investissements qui profiteront durablement à nos concitoyens ?

Prenons l'exemple de la bibliothèque. Le projet, dont le coût dépasse maintenant 360 000 euros et dont le planning risque de s'étaler jusqu'à 2027, est alarmant. Comment les risques de dérapage du planning et du budget sont-ils gérés ? Ne serait-il pas plus judicieux de repenser ce projet pour qu'il soit plus sobre et économique ?

Que dire du projet de parking du foot, qui, s'il est nécessaire, semble avoir été ficelé dans la précipitation ? Le nombre de places est très insuffisant et ne résout en rien les problèmes de sécurité routière qui ont été abordés à maintes reprises lors des réunions de quartier.

Voici autant de questions pour lesquelles nous voulons engager un dialogue constructif avec la municipalité, afin de trouver des solutions concrètes et durables. Nous croyons en Saint-Paul et en son potentiel. Ensemble, nous pouvons faire mieux pour notre village.

Nous voulons travailler avec vous, pour vous, et pour l'avenir de Saint-Paul.

Avec nos salutations les plus sincères.

NUMÉROS D'URGENCE

Centre hospitalier de Grenoble	04 76 76 75 75
Centre anti-poison	04 72 11 69 11
SAMU et médecins de garde	15
Police secours	17
Gendarmerie de Vif	04 76 72 63 22
Pompiers	18
Secours en montagne	04 76 22 22 22
Service dépannage électricité	0 810 333 338
Urgence sécurité gaz	0 800 473 333
Service collecte des déchets de la Métro	0 800 500 027

ÉTAT-CIVIL

BAPTÊMES

SORIANO Genna, le 10/05/2025
SORIANO Laïny, le 10/05/2025

PACS

SAUTHIEUX Thierry et BEGARD Sylvie, le 18/02/2025

DÉCÈS

TOTH Jean-Pierre, le 11/01/2025
LEMMI Jeanne épouse ZANARDI, le 09/02/2025
COCAT Renée, le 22/02/2025
PERRIN-TERRIN Marie-Josèphe épouse BÉNIS, le 02/03/2025
HECTOR Jean, le 08/03/2025
SEIWALD Lidwina veuve CHABERT, le 14/03/2025

NUMÉROS UTILES DES SERVICES JEUNESSE DE LA COMMUNE

CRÈCHE «LES MINI-LOULOUS»

04 76 73 21 12, multiaccueil@saintpauldevarces.fr

GROUPE SCOLAIRE «LES ÉPIS D'OR»

04 76 72 82 62, ce.0381153x@ac-grenoble.fr

PÉRISCOLAIRE CENTRE DE LOISIRS «L'OXALIS»

06 84 51 24 49, servicejeunesse@saintpauldevarces.fr

LOCAL DES JEUNES

06 85 39 10 03, localdesjeunes@saintpauldevarces.fr

HORAIRES MARCHÉ

Marché de Saint-Paul de Varces
tous les mercredis de 15h30 à 19h00

MAIRIE - 04 76 72 81 88

accueil@saintpauldevarces.fr
lundi: non-stop 8h30 à 15h30
mardi: 13h30 à 17h30
mercredi: 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
jeudi: fermé
vendredi: de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Astreinte Services Techniques : 06 07 69 14 78

CCAS

Merci de vous adresser à l'accueil de la mairie
ccas@saintpauldevarces.fr

NAVETTE COMMERCES

Tous les jeudis matin, inscription au 04 76 72 81 88
avant le mercredi midi

DÉCHÈTERIE

Horaires de la déchèterie de Saint-Paul de Varces :
Toute l'année (sauf juillet et août) :
Lundi, mercredi et samedi : 8h45 - 12h00 et 14h00 - 17h30
Du 1^{er} juillet au 31 août : Lundi et mercredi : 8h30 - 14h00
Samedi : 8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h00
Fermeture exceptionnelle du 11 août au 29 août.

BRÛLAGE DE DÉCHETS MÉNAGERS

Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre. Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers. Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin : l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'égavage, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage, les épluchures.

TONTE ET BRUIT

Horaires travaux de jardin ou de bricolage occasionnant des nuisances sonores:

- lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- dimanche et jours fériés : de 10h à 12h.

BIBLIOTHÈQUE

Horaires d'ouverture

le mercredi de 10h à 12h et de 17h30 à 19h
et à partir de septembre 2025 le mercredi de 9h à 11h30 et de 14h à 18h30
(ouverture du portail toutes les 30 minutes pendant le plan Vigipirate)

EAUX ET VOIRIES

Voirie numéro vert 0 800 805 807

Mail : accueil.espace-public@lametro.fr

Eau potable 04 57 04 07 77 pour toute question eau
y compris raccordement de chantier
Astreinte (eau potable) 04 76 98 24 27

CANTON LE PONT DE CLAIX



Sandrine MARTIN-GRAND et Michel DOFFAGNE
Vos conseillers départementaux viennent à votre rencontre,
vous pouvez prendre rendez-vous par mail :
mathieu.rotatinti@isere.fr ou au 04 76 00 37 49.



au cœur de Saint-Paul - n°25 - JUIN 2025

N° ISSN : 1274-9214 - Tirage à 1 100 ex.

Directeur de publication : Cécile CURTET

Comité de rédaction : Cécile Curtet, Émilie David-Cavaz, Marianne Fouillé, Joël Braisaz,
Valérie Cazaux, Mylène Sibille, Sylvain Vallon, les associations et les agents municipaux.

Photos : Mairie de St-Paul, Métropole, AdobeStock, Habitants de St-Paul de Varces

Maquette et mise en page : polartgraphic.fr

Imprimé par Press Vercors (38 160 St Sauveur)
sur papier 100 % recyclé

